

2023

S4

B

Université Abdelmalek Essaadi
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger



Année universitaire : 2022/2023

Matière : Droit commercial et des sociétés

Professeur : Hanae BAKKALI

Sciences Economiques et Gestion S4

Durée d'examen : 1H (session normale) 06 Juin 2023

Répondez aux questions suivantes en justifiant vos réponses :

- 1- Quelles sont les interdictions de droit commun à l'exercice du commerce ?
- 2- Citez les droits fondamentaux dont jouissent les commerçants.
- 3- Quels sont les éléments incorporels nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce ?
- 4- Quelle est la différence entre la clientèle et l'achalandage ?

1



Année universitaire : 2021/2022

Matière : Droit commercial et des sociétés

Professeur : Hanae BAKKALI

Sciences Economiques et Gestion S4

Questions à choix multiples (QCM) Durée : 1heure

Veillez choisir, pour chaque question, la ou les bonnes réponses.

- 1- Parmi les sources non écrites du droit commercial:
 - A- Les usages.
 - B- Le droit musulman.
 - C- Les règlements.
 - D- Les coutumes.
- 2- Les droits préférentiels accordés aux commerçants sont :
 - A- Le droit à la protection de la propriété industrielle.
 - B- La liberté d'accès à la profession commerciale.
 - C- Le droit à l'exploitation souveraine de son fonds de commerce.
 - D- Le droit de pratiquer librement la concurrence loyale.
- 3- Le législateur marocain attribue aux commerçants également certains avantages ou droits :
 - A- Un délai de prescription avantageux.
 - B- La concurrence déloyale.
 - C- Le droit au crédit bancaire.
 - D- La non liberté de preuve.
- 4- La composition du fonds de commerce :
 - A- Eléments corporels.
 - B- Le nom commercial.
 - C- Le droit de jouissance.
 - D- Le capital social.
- 5- Les interdictions commerciales sont:
 - A- La déchéance.
 - B- La capacité.

- C- Les incompatibilités.
- D- Les clauses contractuelles.

6- Les livres comptables qui doivent obligatoirement être tenus par les commerçants sont :

- A- Le livre inventaire.
- B- Les actes de commerce.
- C- Le grand livre.
- D- Les contrats.

7- La vente et l'apport en société du fonds de commerce sont deux opérations de même nature, elles produisent toutes les deux le même effet, celui de:

- A- La transmission à titre onéreux.
- B- La propriété.
- C- L'organisation financière.
- D- La publicité légale.

8- Les commerçants jouissent de certains droits, ils peuvent :

- A- S'exonérer de payer les taxes.
- B- Avoir en plus de leurs noms patronymiques, un nom commercial.
- C- Se prévaloir de la législation concernant la propriété commerciale et industrielle.
- D- Pratiquer librement la concurrence déloyale.

9- Parmi les actes de commerce par la forme:

- A- La lettre de change.
- B- Le chèque.
- C- Le billet à ordre.
- D- La domiciliation.

10- Les conditions de fond de la formation du contrat de vente commerciale sont :

- A- Le consentement.
- B- La publicité.
- C- L'écrit.
- D- Un objet licite.

11- Les effets du nantissement sont :

- A- Un droit de préférence.
- B- Un droit de jouissance.
- C- Un droit de suite.
- D- Un droit au bail.

12-Les caractères du contrat de vente sont :

- A- Un contrat unilatéral.
- B- Un contrat consensuel.
- C- Un contrat innommé.
- D- Un contrat synallagmatique.

13-Les obligations fiscales sont :

- A- La déclaration fiscale de l'IS.
- B- Les épargnes.
- C- La déclaration annuelle du revenu global.
- D- La taxe sur la valeur ajoutée.

14-Les obligations du vendeur dans un contrat de vente commerciale :

- A- La protection contre le démarchage.
- B- Le transfert de propriété.
- C- La délivrance.
- D- Le paiement du loyer.

15 Le droit au renouvellement du bail, selon l'article 6 de la loi 49-16, est exercé selon les conditions telles que définies par le titre premier de ladite loi :

- A- L'exploitation effective du FC.
- B- L'activité artisanale.
- C- Pendant une durée de 6 mois consécutifs.
- D- Contrat écrit.



Année universitaire : 2021/2022
Module : Droit commercial et des sociétés
Professeur : Hanae BAKKALI
Rattrapage
Sciences Economiques et Gestion S4
Durée : 1 heure

Répondez au choix :

1^{er} Question :

L'article 10 du code de commerce énonce : « sont également réputés actes de commerce les faits et actes accomplis par le commerçant à l'occasion de son commerce, sauf preuve contraire » .
Développez la théorie de l'accessoire, les fondements de la théorie et le domaine de la théorie.

2 ème Question :

Quelles sont les modalités de la cession du fonds de commerce et de la protection du vendeur, de l'acquéreur et des créanciers du vendeur ?



Année universitaire : 2020/2021

Matière : Droit commercial et des sociétés

Professeur : Hanae BAKKALI

Sciences Economiques et Gestion S4 (Groupe B)

Questions à choix multiples (QCM) Durée : 1 heure

Veillez choisir, pour chaque question, la ou les bonnes réponses.

- 1- Le droit commercial est défini comme la discipline relative aux règlements des opérations juridiques accomplies par les commerçants, soit entre eux, soit avec leurs clients, donc on peut dire que :
 - A- Le droit commercial est une branche du droit privé.
 - B- Le droit commercial est une branche du droit public.
- 2- Le fonds de commerce est constitué de :
 - A- Eléments corporels.
 - B- Eléments incorporels.
 - C- Eléments corporels et incorporels.
- 3- L'achalandage c'est :
 - A- La clientèle de passage.
 - B- La clientèle habituelle.
 - C- La clientèle virtuelle.
 - D- La clientèle occasionnelle.
- 4- Parmi les obligations liées à l'exercice d'une activité commerciale:
 - A- L'ouverture du compte bancaire.
 - B- L'achat du fonds de commerce.
 - C- La tenue d'une comptabilité.
 - D- L'enregistrement au registre du commerce.
- 5- Il existe plusieurs registres de commerce :
 - A- Le registre central.
 - B- Le registre municipal.

- C- Le registre régional.
D- Le registre local.
- 6- Pour avoir le statut de commerçant, il faut pratiquer le commerce :
A- De façon occasionnelle.
B- D'une manière habituelle.
C- Pour le compte d'autres personnes.
D- En son propre nom et son propre compte.
- 7- Les restrictions à l'exercice du commerce :
A- Le mineur émancipé peut occasionnellement accomplir des actes de commerce s'il est autorisé.
B- Les pharmaciens sont interdits d'exercer le commerce.
C- Le prodigue peut occasionnellement accomplir des actes de commerce.
D- Le mineur non émancipé peut occasionnellement accomplir des actes de commerce.
- 8- Le livre journal, le grand-livre et le livre d'inventaire sont obligatoires pour:
A- Tout commerçant dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 5.500.000 dhs.
B- Tout commerçant dont le capital social dépasse 7.500.000 dhs.
C- Tout commerçant quelque soit le volume de son activité.
D- Tout commerçant dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 3.500.000 dhs.
- 9- Si le débiteur ne rembourse pas ses dettes, le créancier bénéficie de droits sur le fonds de commerce au moment de sa vente aux enchères. Ces droits sont :
A- Un droit au bail.
B- Un droit de préférence.
C- Un droit de suite.
D- Un droit de poursuite.
- 10- Le nantissement peut être considéré comme :
A- Un gage sans dépossession.
B- Une location-gérance.
C- Une assurance conventionnelle.
D- Une sûreté réelle.
- 11- Le champ d'action du contrat commercial regroupe un nombre important de contrats nommés réglementés par la loi, à titre d'exemple :
A- Le contrat de factoring.

2/3

- B- Le contrat de vente.
- C- Le contrat de distribution commerciale.
- D- Le contrat d'agence commerciale.

12-Les caractères du contrat de vente sont :

- A- Un contrat commutatif.
- B- Un contrat consensuel.
- C- Un contrat à durée déterminée (CDD).
- D- Un contrat synallagmatique.

13-Les conditions de fond de la formation du contrat de vente :

- A- Le capital social.
- B- La capacité.
- C- L'objet illicite.
- D- Le consentement.

14-Les prestations financières et d'intermédiation sont :

- A- Les opérations d'assurances à primes fixes.
- B- Les épargnes.
- C- Les activités d'entremise comme le courtage.
- D- Les agences et bureaux d'affaires.

15-Les actes de commerce dans le cadre d'une entreprise sont:

- A- Les transactions financières.
- B- L'activité artisanale.
- C- Les opérations industrielles.
- D- Le gage sur la marchandise.

GRUPE 2:



Contrôle final

Année universitaire : 2020/2021

Matière : Droit commercial et des sociétés

Professeur : Hanae BAKKALI

Sciences Economiques et Gestion S4 (Groupe B)

Durée : 1heure

Répondez au choix :

- 1- Quelles sont les conditions requises pour être commerçant ?
- 2- Qu'est-ce que le fond de commerce et quels en sont les éléments constitutifs ?



[Tapez un texte]

Année Universitaire : 2019/2020

Matière : Droit commercial et des sociétés

Professeur : Hanae BAKKALI

Sciences Economiques et Gestion S4 (Groupe B)

Durée : 1 heure

Non/Prénom :

CNE :

N° d'examen :

N° d'apogée :

Répondez à l'un des groupes de questions suivants :

GROUPE 1 :

- 1) Définir le commerçant.
- 2) Quelles sont les obligations commerciales?
- 3) Citez brièvement les interdictions commerciales.

GROUPE 2 :

- 1) Définir la déchéance commerciale.
- 2) Quelle est la différence entre les actes de commerce par nature et les actes de commerce par accessoire ?
- 3) Citez brièvement les droits fondamentaux accordés aux commerçants.



[Tapez un texte]

Année Universitaire : 2019/2020
Matière : Droit commercial et des sociétés
Professeur : Hanae BAKKALI
Sciences Economiques et Gestion S4 (Groupe B)
Rattrapage

Répondez à l'un des groupes de questions suivants :

GROUPE 1 :

- 1) Définir les actes de commerce par la forme.
- 1) Quelles sont les sources nationales du droit commercial?
- 2) Citez brièvement les limites au libre exercice du commerce.

GROUPE 2 :

- 1) Définir l'incompatibilité.
- 2) Quelles sont les sources indirectes du droit commercial?
- 3) Citez brièvement les types des sociétés commerciales.

Centre de Photocopie
et d'Impression
FSJES TANGER
Tél: 0510225694
E mail: centre@fsjes.tn

Nom (en lettres capitales):.....

Prénom :.....

N° C.N.E :.....

N° d'examen :.....

1. Qu'est-ce qu'un commerçant ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Définir les droits du commerçant.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Définir les actes de commerce.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Qu'est-ce qu'un Fonds de commerce ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Quelles sont les sociétés de capitaux ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

N.B. : Une écriture lisible obligatoire, Noms et prénoms en lettres capitales, numéro d'examen obligatoire, chaque rature sera pénalisée.

NOM ET PRENOM :.....
CNE :.....

MATIERE : DROIT COMMERCIAL ET DES SOCIETES/ Rattrapage / S4/ Durée : 1heure.

Questions A Choix Multiple. Consignes : il sera admis une ou plusieurs réponses par QCM.

- 1- L'immatriculation au RC est:**
 - a- Obligatoire pour tous les commerçants personnes physiques.
 - b- Obligatoire pour tous les artisans.
 - c- Obligatoire pour les syndicats.
 - d- Obligatoire pour toutes les sociétés commerciales.
- 2- Il existe plusieurs registres de commerce :**
 - a- Le registre central de commerce.
 - b- Le registre régional.
 - c- Le registre de commerce express (e-RC).
 - d- Le registre municipal.
- 3- Le fonds de commerce est :**
 - a- Une universalité mobilière.
 - b- Titulaire de la personnalité morale.
 - c- Composé d'immeubles.
 - d- Non susceptible de location.
- 4- Le particulier qui tire profit en effectuant, habituellement, des opérations boursières importantes est.**
 - a- Un commerçant.
 - b- Un banquier.
 - c- Un homme d'affaires.
 - d- Un financier.
- 5- L'achalandage est une :**
 - a- Clientèle de passage.
 - b- Clientèle occasionnelle.
 - c- Clientèle virtuelle.
 - d- Clientèle habituelle.
- 6- Dans le contrat de location-salariée, le gérant est :**
 - a- Un salarié.
 - b- Un commerçant.
 - c- Un employé.
 - d- Un associé.
- 7- Le fonds de commerce est susceptible de :**
 - a- Nantissement.
 - b- Cession.
 - c- Location-gérance
 - d- Sous-location.
- 8- La protection du fonds de commerce s'exerce à l'égard :**
 - a- Créanciers.
 - b- Des bailleurs des fonds.
 - c- Des fournisseurs.
 - d- De la concurrence déloyale.

9- Les actes de commerce se prescrivent au-delà de :

- a- 5 ans.
- b- 3 ans.
- c- 1 an.
- d- 6 ans.

10- Ces sociétés sont commerciales quel que soit leurs objet social :

- a- BAM.
- b- SCI.
- c- SARL.
- d- GIE.

11- L'ICE est :

- a- L'identifiant correct de l'entreprise.
- b- L'identifiant commun de l'entreprise.
- c- L'identité commune de l'entreprise.
- d- L'identifiant classique de l'entreprise.

12- Le médecin qui dirige une clinique :

- a- Devient un commerçant.
- b- Tombe sous une interdiction.
- c- Tombe sous une incompatibilité.
- d- Continu à échapper à la commercialité.

13- La déclaration annuelle du revenu global est obligatoire pour :

- a- Les contribuables étrangers.
- b- Tous les contribuables titulaires de revenus professionnels.
- c- Les sociétés non résidentes.
- d- les SAS.

14- Les personnes assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS) sont :

- a- Les entreprises individuelles.
- b- Les sociétés quelque soient leur forme et leurs objets.
- c- Les fonds exonérés.
- d- Les personnes physiques

15- Les sources non écrites du droit commercial :

- a- Les règlements.
- b- Les conventions.
- c- La jurisprudence.
- d- La coutume.

16- Les documents comptables exigés sont :

- a- Les livres auxiliaires.
- b- Le livre d'inventaire.
- c- Le journal comptable.
- d- Le petit journal.

MATIERE : DROIT COMMERCIAL ET DES SOCIETES / S4 / Rattrapage

Professeur : Mme ALAOUI Faiza.

NOM ET PRENOM (lettres capitales):.....

CNE :.....

N° d'examen :.....

Questions A Choix Multiple.

Consignes : Durée : 1 heure ; Pas de Blanco ; pas de rature ; il ne sera admis qu'une seule réponse par QCM, le remplissage de la case de réponse doit être fait par un stylo noir ou bleu.

1. **Les sources textuelles du droit commercial sont :**
 - a. La jurisprudence.
 - b. La doctrine.
 - c. Les usages.
 - d. Le Code de Commerce.
2. **La qualité de commerçant s'acquiert par :**
 - a. La dépendance dans l'exercice.
 - b. L'exercice dans les sociétés de capitaux.
 - c. L'exercice habituel ou professionnel de certaines activités.
 - d. L'exercice dans les groupes de sociétés.
3. **L'élément essentiel d'un fonds de commerce :**
 - a. Est l'immeuble.
 - b. Est le droit au bail.
 - c. Est l'immatriculation au RC.
 - d. Est la clientèle fidèle.
4. **Le fonds de commerce est :**
 - a. Une universalité mobilière.
 - b. Titulaire de la personnalité morale.
 - c. Composé d'immeubles.
 - d. Non susceptible de location.
5. **Le nom commercial :**
 - a. Est protégé par l'action en concurrence déloyale.
 - b. N'est pas une dénomination.
 - c. Ne sert pas à individualiser le commerce.
 - d. Est une image apposée sur l'immeuble.
6. **Les interdictions commerciales peuvent concernées :**
 - a. La condition de la femme mariée.
 - b. Toutes les professions du secteur privé.
 - c. Les incompatibilités.
 - d. Les mineurs émancipés.
7. **Le nombre minimum des actionnaires d'une Société Anonyme au Maroc est :**
 - a. De sept actionnaires.
 - b. De huit actionnaires.
 - c. De cinq actionnaires.
 - d. De trois actionnaires.
8. **Tous les associés ont la qualité de commerçants dans la :**
 - a. La SARL.
 - b. La SNC.
 - c. La SCS.
 - d. La S.A.

Contrôle Final/ Droit commercial et des sociétés/ S4/ Sciences Economiques/ Pr. Faiza ALAOUI

Nom (en lettres capitales):.....

Prénom :

N° C.N.E :

N° d'examen :

1. Le droit commercial est-il un droit des affaires ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Quels sont les limites au libre exercice du commerce ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Quels sont les types des Sociétés commerciales?

.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Qu'est-ce qu'un commerçant ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Quelles sont les méthodes de traitement du contentieux commercial ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Non/Prénom : N° d'examen :
CNE : Le 04/07/2019
Droit Commercial ; Examen de rattrapage S4;
1 heure.

1. Définir la position du droit marocain vis-à-vis du droit commercial.

.....
.....
.....
.....
.....

2. Définir l'incompatibilité en droit commercial.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Définir les actes de commerce par nature.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Définir l'arbitrage commercial.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Définir la gérance-libre.....

.....
.....
.....
.....
.....

Non/prénom :
CNE :
Examen final S4
Droit Commercial élémentaire

N° d'examen :
Le 27/05/2015
Durée : 1h15.

Questionnaire :

Que pensez-vous des affirmations suivantes? (répondre par vrai ou faux) en justifiant votre réponse.

1. Le droit commercial régit les actes de commerce.

☐ Vrai

☐ faux

.....
.....
.....

2. L'acte de commerce peut être défini comme un acte juridique ou fait juridique soumis aux règles du droit commercial.

☐ Vrai

☐ faux

.....
.....
.....

3. Un commerçant vend son fonds de commerce très cher, grâce à son portefeuille clients. Peut-il obliger ses clients à se facturer chez son successeur ?

☐ Vrai

☐ faux

.....
.....
.....

4. Le fonds de commerce a une nature purement mobilière.

☐ Vrai

☐ faux

.....
.....
.....

5. Le commerçant peut disposer de son fonds de commerce, plusieurs possibilités lui sont offertes.

☐ Vrai

☐ faux

.....
.....
.....

N.B : Il ne vous sera remis qu'une seule épreuve d'examen, n'écrivez que lorsque vous êtes sûrs de la réponse. Il est interdit d'utiliser Blanco.

11



Le 25 juin 2014

Elément : Droit commercial élémentaire.

ALAOUI FAIZA

Rattrapage

Durée : 1H

EXERCICE :

Durant l'année 2012, en vue de la création et de l'exploitation d'une société « Soleil levant », située à l'Agdal, boulevard de la victoire n°20 RABAT, M.BERRADA a effectué les opérations suivantes :

1. La conclusion d'un contrat de location pour une durée de 3 ans ;
2. L'inscription du nom commercial auprès de l'OMPIC ;
3. l'immatriculation au registre du commerce sous le n°665987 ;
4. L'acquisition du matériel et du mobilier ;
5. L'achat de marchandises à M. BENNANI, fournisseur, d'un montant de 100 000 DH le 27/05/2012.

M. BERRADA, pour le besoin de l'extension de son activité, a contracté en 2013, un emprunt de 500 000 DH, auprès de sa banque. A cet effet, il a fourni la garantie de son fonds de commerce.

QUESTIONS :

- 1-Distinguer les éléments corporels et incorporels de ce fonds de commerce.
- 2-Quelle est l'utilité de l'immatriculation au RC ?
- 3-Préciser l'objet de l'opération effectuée sur le fonds de commerce en 2013.

L'immatriculation au RC est un moyen qui utilise pour le commerçant pour protéger le fonds de commerce légal.

N.B :-Un manque de lisibilité et de soin vous fera perdre des points.

**UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES,
ECONOMIQUES ET SOCIALES
TANGER**

Le 26 Mai 2014

Contrôle Final

Droit commercial élémentaire.

Pr. ALAOUI Faiza

Exercice I:

- 1) - Anas, commerçant, à l'occasion de l'exercice de son activité commerciale, conclue quotidiennement des actes mixtes.
- 2) - Fatima, mineure émancipée, a hérité d'un fonds de commerce de meubles.
- 3) - Omar, personne physique, vient d'être condamné pour escroquerie aggravée et fraude fiscale, il désire gérer un fonds de commerce.
- 4) - Souad, envisage d'ouvrir une société de transport.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) - En cas de litige; quelles sont les voies de recours de M. Anas? Justifiez.
- 2) - Fatima peut-elle exercer une activité commerciale? Justifiez.
- 3) - Omar pourrait-il concrétiser son projet? Justifiez.
- 4) - Quelle forme sociétale lui conseillerez-vous? Quel serait son statut? Justifiez.

Exercice II:

- M. Rachdi vend des fournitures de bureau sous le nom de (Equip.SARL).
- Il a loué un hangar situé à RABAT, le 10/03/2011 et a acheté des biens d'équipement performants ex: une caisse enregistreuse, un ordinateur, une camionnette.
 - Il a également souscrit un contrat d'assurance au profit de son entreprise auprès de la société (Maroc Assurance) dont le siège est situé au n° 12, rue de la résistance à Rabat.
 - Mme Lamia est l'employée chargée de distribuer les produits dans les environs de Rabat-Salé.
 - L'été 2013, M. Rachdi a acheté à crédit une villa sur la côte pour un montant de 2 000 000dh.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) - Qui peut être qualifié de commerçant :
 - M. Rachdi? Justifiez.
 - Mme. Lamia? Justifiez.
- 2) - Relever du document ci-dessus les différents actes de commerce.
Classer les en :
 - Actes de commerce par nature. Justifiez.
 - Actes de commerce par accessoire. Justifiez.
 - Actes de commerce par la forme. Justifiez.

12

**UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES,
ECONOMIQUES ET SOCIALES
TANGER**

Le 04 juillet 2012

Rattrapage S_4 droit commercial élémentaire.

Exercice I:

M. Jamal fabrique et vend des fournitures scolaires sous le nom de (NAJAH).
Pour le besoin de son commerce, il a loué un hangar situé à Salé et achète des biens d'équipement performants.

Il a également souscrit un contrat d'assurance au profit de son entreprise auprès de la société (Maghreb Assurance) dont le siège est situé au no 20, rue des orangers à Rabat.

Mme Saida est l'employée chargée de distribuer les produits dans les environs de Rabat-Salé.

Cet été, M. Jamal a acheté à crédit une villa sur la côte pour un montant de 1.000.000dh

TRAVAIL A FAIRE :

1. Peut-on qualifier de commerçant

. M. Jamal ? Justifier

. M. Saida ? Justifier

2. Relever du document ci-dessus les différents actes de commerce.

Classer ces actes en :

- Actes de commerce par nature. Justifier.
- Actes de commerce par accessoire. Justifier.
- Actes de commerce par la forme. Justifier.

Exercice II:

1) -SAMIR, mineur émancipé, a hérité du magasin de fleurs d'une tante et veut poursuivre cette activité.

2) -WIDADE, mise sous tutelle, a l'intention d'acheter un fonds de commerce de meubles.

3) -DAOUD veut s'installer brocanteur ; il vient d'être condamné pour escroquerie aggravée et fraude fiscale.

4) -BTISSAM, femme au foyer, envisage d'ouvrir un commerce de jeux électroniques.

TRAVAIL A FAIRE :

1) -SAMIR peut-il poursuivre l'activité commerciale de sa tante ? Justifier.

2) -WIDADE peut-elle acheter un fonds de commerce ? Justifier.

3) -DAOUD pourra-t-il concrétiser son projet ? Justifier.

4) -L'autorisation du mari de BTISSAM lui-est-elle nécessaire pour exercer le commerce ? Justifier.

41 18



Le 26 mai 2011

Module : Élément de Droit Privé
Matière : Droit commercial élémentaire.
Pr. : ALAOUI faiza
Contrôle Final, durée 1h30 heures

Répondez aux questions suivantes.

- 1- L'immatriculation au RC est une formalité obligatoire, existe-il d'autres obligations ?
- 2- Les éléments du fonds de commerce ont une importance variable ; Citez les plus importants.
- 3- M. Bennani, exerce son activité commerciale dans son propre appartement, peut-on dire que celui-ci est son fonds de commerce ? Analysez.

N.B. :- un manque de lisibilité et de soin vous fera perdre des points.